

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 15 (1879)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

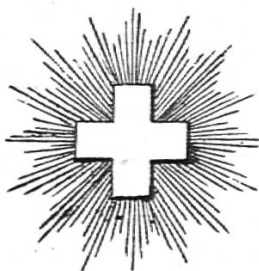
Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

15 AVRIL 1879.

XV^e Année.N^o 8.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — De l'institution du certificat d'études primaires. — Urgence d'une réforme scolaire (Examen critique de la brochure de M. de Guimps). — L'école primaire et les régents (*Suite.*) — Correspondance vaudoise : Les examens et la fréquentation des écoles. — Poésie. — Partie pratique.

De l'institution du certificat d'études primaires.

Comme le fait remarquer M. Chanson dans son article du 1^{er} mars, l'institution du certificat d'études primaires dégagerait bien des responsabilités, aujourd'hui que dans notre pays beaucoup de personnes croient rendre le corps enseignant responsable du peu d'instruction des jeunes gens appelés au service militaire. A la suite des examens de recrues de 1875 à 1877, où le canton de Berne oscillait entre le 15^e et le 21^e rang parmi les 25 Etats de la Confédération suisse, nos autorités se demandaient et la presse discutait si réellement les résultats de l'école étaient en rapport avec les sacrifices que s'imposent l'Etat et les communes.

Les instituteurs répondaient que les notes insuffisantes provenaient d'élèves dont la fréquentation scolaire avait été tout à fait irrégulière ou qui peut-être, malgré nos lois, nos règlements, nos ordonnances, nos commissions d'éducation, n'avaient jamais mis les pieds dans une école. Pour mettre momentanément tout le monde d'accord, la Direction de l'instruction publique décida alors de simplifier le programme, qu'on accusait d'être trop chargé, et d'établir des examens de sortie pour tous

les élèves ayant accompli leur neuvième année d'école. Ces examens ont eu lieu, pour la première fois, en 1878. Le canton a été divisé en 136 arrondissements d'examens, comprenant, en règle générale, plusieurs communes, mais permettant à tout élève qui l'habite de se rendre au lieu de l'examen et d'en revenir dans la même journée.

Les examens de chaque arrondissement sont dirigés par une commission de trois membres, nommés pour deux ans. Un examinateur est pris en dehors du corps enseignant, tandis que les deux autres sont choisis parmi les instituteurs publics d'une autre circonscription. Une indemnité de 6 francs par jour d'examen est versée à chaque membre par la caisse de l'Etat.

Les commissions d'éducation doivent fournir à la commission des examinateurs la liste des enfants qui doivent assister à l'examen. Les questions à poser aux élèves doivent, dans la règle, être élaborées le jour même de l'épreuve, afin qu'elles ne puissent être communiquées à personne. Les parents de tout enfant qui ne se présente pas à ces examens et qui ne peut fournir d'excuse suffisante, sont passibles d'une amende de 5 francs. L'élève doit, en outre, passer un examen subséquent. En cas de récidive, les parents sont punis d'une amende d'au moins 20 francs. C'est à la commission d'examen de décider si les motifs d'excuse sont valables : ceux-ci doivent être communiqués par écrit.

Les élèves sont examinés dans les branches suivantes : la lecture, la composition, le calcul, les branches réales et, pour les garçons seulement, la gymnastique.

Il y a un examen écrit et un examen oral.

Ce dernier comprend la lecture avec le compte-rendu du morceau lu, le calcul de tête et quelques questions d'histoire, de géographie et d'histoire naturelle.

Dans l'examen écrit, l'enfant doit faire une composition facile, lettre ou description, résoudre quelques problèmes et répondre à 9 questions du domaine des branches réales.

Pour cette dernière épreuve, la direction de l'éducation a fait imprimer, à l'usage des élèves, des feuilles spéciales, qui contiennent en titre le sujet de la composition, les problèmes et les questions à résoudre. De cette manière, les résultats pourront être fixés partout uniformément. Afin d'empêcher les élèves de se copier les uns les autres, on a varié quelques données de manière à ce qu'il y ait des feuilles de 4 espèces différentes. Les élèves sont numérotés et chacun reçoit une feuille qui diffère de celle de ses voisins.

Quant à l'appréciation des succès, les notes varient de 1 à 5. Comme dans les examens de recrues, la note supérieure a été fixée à 1. Ainsi, une composition n'ayant que quelques fautes obtient le chiffre 1 ; il en est de même de 4 problèmes justes et de 8 ou 9 réponses justes dans les branches réales. Une bonne écriture élève d'un point la note de la composition. Il est délivré à chaque élève un certificat d'études primaires avec indication des succès pour la composition, la lecture, l'arithmétique et les branches réales ; toutefois, ce témoignage peut être refusé à ceux qui ont plus de 10 en moyenne.

Les résultats des examens de sortie pour l'année 1878 ont été publiés par la direction de l'éducation. Les tableaux statistiques montrent que, dans tout le canton de Berne, ces épreuves ont été subies par 9,056 élèves, dont 4,610 garçons et 4,446 filles. Les districts jurassiens se groupent dans l'ordre suivant : Courtelary, moyenne, 11,34 ; Neuveville, 11,84 ; Moutier, 12,43 ; Laufon, 12,54 ; Franches-Montagnes, 13,53 ; Porrentruy, 14,02, et Delémont, 14,09. La moyenne pour le Jura bernois est donc de 12,74 ; elle est inférieure à celle de l'ancien canton, qui est de 10,49. On remarque également que les filles ont obtenu de meilleures notes que les garçons dans la lecture et la composition, tandis qu'elles sont restées inférieures dans le calcul et les branches réales.

Aux examens de recrues de 1875, 1876 et 1877, le canton de Berne a obtenu les notes moyennes 9, 10,2, et 9,4. Les examens de sortie des écoles ont donné, en 1878, la note 10,88. Mais la note minimum étant 4 dans les examens fédéraux et 5 dans les épreuves cantonales, il en résulte que la note 10,88 correspond à 8,7 des examens de recrues et ne dépasse que de 0,7 le résultat de 1877. Ainsi, il paraîtrait que les *jeunes gens n'oublient pas autant qu'on veut bien le dire ce qu'ils ont appris à l'école.*

Mais en voyant les autorités délivrer à chaque enfant un magnifique certificat d'études, avec encadrement enjolivé, armorié de gueules à croix d'argent ou de bandes d'or à l'ours de sable et portant imprimé en grandes capitales : CERTIFICATS, avec un S, on peut croire le contraire et contester la valeur des chiffres ci-dessus. Ce n'est pas en s'appuyant sur les résultats d'une seule année qu'on peut tirer des conclusions générales. Plus tard, on pourra porter un jugement se rapprochant davantage de la vérité.

Quoi qu'il en soit, le certificat d'études est une sanction, un terme de l'enseignement primaire, comme le baccalauréat pour l'enseignement secondaire. Le maître y donne la preuve des soins qu'il met à s'acquitter de ses fonctions ; la famille y met son amour-propre ; l'enfant est stimulé dans ses travaux.

Malgré sa récente introduction, le certificat d'études a déjà produit de bons fruits dans notre pays, aussi applaudissons-nous des deux deux mains à la proposition de M. Chanson d'en faire une institution générale dans notre Suisse romande.

H. GOBAT.

Examen critique de la brochure « Urgence d'une réforme scolaire, » de M. Roger de Guimps.

Un des caractères principaux de notre époque, caractère qu'elle partagera avec le XVIII^e siècle, mais qu'elle possède dans une bien plus large mesure encore que ce dernier, c'est l'esprit de critique.

Il n'y a rien auquel il ne se soit attaqué, rien qu'il n'ait cherché à

ébranler ou à saper ; tout naturellement le domaine de l'éducation, et l'école en particulier n'a pas échappé à ses investigations bienveillantes ou malignes, sensées ou déraisonnables, et bien souvent, il faut le reconnaître, à ses conseils plus théoriques que pratiques.

Loin de nous la pensée de méconnaître, de contester même les services importants et signalés que la critique a rendus au monde moderne en détruisant les préjugés, en émancipant l'individu, en remplaçant un état de choses vieilli et vermoulu par un nouveau. Toutefois, n'est-il pas permis, en présence de certains agissements, en voyant tel ou tel résultat se produire, mainte déception succéder à de brillantes espérances, à de magnifiques projets, de trouver que parfois elle est bien impatiente, bien impérieuse, bien téméraire, quoique toujours superbe ? Il semble que, pour elle, la notion du temps n'existe plus, que tous les obstacles aient disparu ; on dirait, à la voir, qu'elle a pris pour devise et principes les notions de l'électricité et de la vapeur, qui pourtant ne sont pas applicables partout, et moins encore en matière d'éducation que dans n'importe quelle autre sphère d'activité.

Ces réflexions nous ont été suggérées par le cri de guerre qui vient d'être poussé des quatre coins de l'horizon contre le système actuel d'enseignement par MM. de Guimps, Raoux, Bréal, l'anonyme de Lausanne et d'autres auteurs, pédagogues ou philosophes. Pour aujourd'hui, nous ne nous occuperons que de la brochure intitulée *Urgence d'une réforme scolaire*, par M. Roger de Guimps. Quoiqu'il en ait déjà été question dans les colonnes de l'*Educateur*, et que les articles de M. Soguel soient marqués au coin du bon sens, de la pratique, cependant nous ne croyons pas inutile de revenir sur ce sujet important, et nous espérons que nos collègues voudront bien nous accorder leur indulgence s'il nous arrive de faire un double emploi. Nous aimons de même à croire que M. de Guimps, dont le zèle et les efforts pour faire avancer la cause de l'instruction sont si méritoires, ne trouvera pas mauvais que nous exprimions librement notre opinion en cette matière et qu'il nous comprendra si nous ne sommes pas toujours d'accord avec lui, ou plutôt avec ses vues.

Il ne nous en coûte nullement de reconnaître que parmi les réformes proposées par M. de Guimps, il en est plusieurs que nous regardons comme très-justes et que nous serions heureux de voir appliquées. Mais le sont-elles toutes au même degré ? L'honorable auteur sert-il toujours la cause qu'il veut faire progresser ? Que de jugements absolus, que de ruines ! Il y a réédification, c'est vrai, mais sur quelles bases ? Il faudra une nouvelle expérimentation pour s'assurer de leur valeur, et Dieu sait si l'on en a déjà imposé au pauvre instituteur de ces tâtonnements, qui lui enlèvent toute énergie, toute sûreté dans sa marche ; souvent il ne sait plus trop de quel côté se diriger. Ne vaudrait-il pas mieux un progrès lent, continu et méthodique que ces secousses dont l'effet est toujours plus ou moins incertain ? Ce progrès ne serait-il pas compatible avec le système actuel ? Comme preuve de cette perfectibilité, nous ne citerons, et pour cause, que les programmes élaborés autrefois par M. de Guimps lui-même dans sa *Philosophie de*

l'éducation et ceux d'aujourd'hui. Qu'on les compare et que l'on voie de quel côté est l'avantage en fait d'heures de leçons et quels sont ceux qui chargent le plus l'élève.

Dans tous les cas, voilà l'école moderne jugée. Elle exerce une action déplorable, délétère sur l'enfant, dont elle détruit la santé physique, qu'elle abêtit et qu'elle démoralise. S'il en sort quelque chose de bon, quelques jeunes gens capables et pouvant jouer un rôle utile dans la société ; si toutes les carrières sont encombrées de postulants, d'individus qui ne demandent qu'à être occupés, excepté peut-être celles de l'enseignement et du sacerdoce, c'est malgré l'école, malgré son influence morbide.

Écoutons plutôt notre auteur : « Les enfants, dans leur grande majorité, envisagent encore l'école comme une corvée dont il leur tarde d'être délivrés. — Tous ceux qui n'ont pas une santé de fer, tous ceux qui ne sont pas doués d'une facilité particulière pour l'étude, tous ceux qui ne trouvent pas au foyer domestique un secours persévérant et vraiment éclairé, tous ceux-là souffrent longtemps et finissent par échouer. — La sécurité et la joie d'un père et d'une mère durent ainsi jusqu'au jour où la triste réalité vient brutalement leur imposer la certitude, là d'une santé ruinée, ici d'une intelligence affaiblie, sans activité et sans ressort, ailleurs encore d'un cœur aigri, desséché, rebelle au sentiment du devoir. — Quand les enfants passent de l'école primaire au collège, ce mal prend souvent des proportions effrayantes. Alors les leçons et les tâches se multiplient jusqu'à occuper toute leur journée, et même ne respectent pas toujours et leur besoin de sommeil, et les jours de repos que la loi a voulu leur assurer. — L'école commence presque toujours par altérer plus ou moins les salutaires impressions morales que l'enfant a reçues au foyer domestique. — A l'école primaire, le mal que nous venons de signaler ne déploie que des effets assez restreints. La plupart des écoliers y appartiennent à la classe robuste des hommes qui travaillent de leurs bras ; ils opposent *une résistance énergique* aux exigences de l'école ; celles-ci d'ailleurs sont comparativement modérées ; puis les parents *pèsent faiblement* sur leurs enfants, parce qu'ils n'ont pas de bien grandes prétentions pour leur instruction. — Les écoliers de nos collèges appartiennent pour la plupart à ces familles de citadins dans l'aisance, moins robustes en général que celles où l'on travaille de ses bras ; beaucoup d'entre eux ont une faible constitution et une santé délicate. *Surmenés* à la fois au collège et au foyer domestique, ils n'ont pas assez d'énergie pour *résister*, ils courbent la tête, et parfois succombent. D'autres se révoltent contre leurs parents comme ils se sont révoltés contre l'école, et ils deviennent ce qu'on appelle de mauvais sujets. »

Quel tableau ! Pauvres enfants, pauvres parents, pauvres instituteurs, pauvre pays !

Quelle peut être l'influence d'un pareil langage ? Il n'est peut-être pas inutile de se le demander, afin de se rendre un compte un peu exact du bien que ces tocsins sonnés à toute volée font à la société en général. Nous ne savons si M. de Guimps a soumis son étude à cette épreuve, en

supposant qu'il fût placé pour le faire. Depuis longtemps, c'est une vérité acquise que la tâche de l'instituteur est une des plus pénibles et des plus ingrates, que, pour la remplir avec succès, il a besoin d'être soutenu, aidé, encouragé par les autorités scolaires, les parents et tous les amis de l'instruction ; c'est ce que nous avons entendu réclamer partout et sans cesse, comme étant à la base de progrès réels de la part des élèves, de la bonne marche d'une école, quelle qu'elle soit. Et en dépit de tous ces vœux, trop souvent encore l'instituteur se voit privé de cet appui. Isolé au milieu de la société, qui le regarde comme suffisamment rétribué pour réussir et ne compter que sur lui-même, la plupart du temps, il n'a que le sentiment du devoir accompli pour faire face aux tribulations inhérentes à sa profession ; trop heureux encore quand à la fin de l'année scolaire, au moment des examens, qui pourtant devraient être avant tout pour les élèves, il ne se trouve pas pris comme dans un piège ou un traquenard.

Peut-on s'étonner, après tout cela, que la carrière de l'enseignement soit si délaissée ? Il faut réellement une bonne dose de vrai courage et d'abnégation pour oser s'y lancer.

Comment M. de Guimps envisage-t-il la chose ? Quel appoint apporte-t-il à l'instituteur ? De quelle manière s'efforce-t-il de le seconder ? Hélas ! dès l'abord, il lui casse les deux bras, et ne lui laisse les jambes que pour aller, de lieu en lieu, raconter sa triste aventure et le redire aux échos. Il ne le rend pas responsable, il est vrai, des programmes actuels, du nombre d'heures de leçons exigé des élèves, et d'un état de choses qui, peu à peu, a été considérablement amélioré. Mais ce qui en reste suffit amplement pour anéantir l'homme d'école, pour le courber jusqu'à terre. En cherchant à lui prouver qu'il se livre à un travail, non-seulement improductif, mais encore dangereux, immoral, n'est-ce pas tendre à lui ôter toute énergie, tout courage, toute espérance ? N'est-ce pas lui enlever tout ce qui a fait jusqu'ici sa plus douce, sa plus noble récompense ? N'est-ce pas lui donner à porter un fardeau que d'autres ne voudraient pas toucher du bout du doigt ? Notre auteur philosophe s'en est défendu à différentes reprises et dernièrement encore. Mais l'effet n'en est-il pas moins produit, le but n'est-il pas atteint ? Ne retrouvons-nous pas cette pensée en maints endroits des ouvrages de M. de Guimps et en particulier dans cette phrase : « Si les instituteurs savaient combien, en épargnant aux commençants la contrainte, la fatigue et l'ennui, ils s'épargnent à eux-mêmes de peine, de chagrins et de déceptions, ils n'auraient aucun repos qu'ils n'en eussent trouvé les moyens. » Cette pensée ne contient-elle pas un blâme direct à l'adresse de l'instituteur ? Ne signifie-t-elle pas que ce dernier ne fait pas les efforts voulus pour trouver ces moyens infaillibles ? Ah ! l'on voit bien que M. de Guimps n'a jamais été aux prises avec les difficultés de l'enseignement. A-t-il jamais été témoin, à la fin d'une journée de leçons, des réflexions de l'instituteur désireux de remplir sa tâche consciencieusement ? L'a-t-il jamais vu, le front dans ses mains, fatigué et abattu, se demandant si peut-être lui, maître, ne s'est pas trompé, s'il ne pourrait pas mieux faire à l'avenir, simplifier sa méthode, se mettre plus à la portée des intelligences faibles, pares-

seuses ou rétives ? Ce qui ne l'empêchait pas le lendemain de se retrouver en face des mêmes problèmes, d'éprouver les mêmes hésitations. Pourquoi ? parce que la pâte n'avait pas changé. A ces tâtonnements, qu'il ne trouve pas suffisants, M. de Guimps veut encore en ajouter d'autres plus grands et plus terribles ; soit, mais où en arrivera-t-on ? Ainsi l'influence de M. de Guimps sur l'instituteur, ne peut être regardée comme bienfaisante, bien loin de là ; non pas que je veuille l'accuser de l'avoir voulu et cherché, mais, il me paraît s'être trompé de voie.

Au moins aura-t-il réservé de bons conseils à l'adresse des élèves et des parents ? Eh bien, encore ici, nous serons déçus. Quelques-unes des phrases que j'ai rapportées de la brochure examinée doivent l'avoir fait pressentir.

Jusqu'à présent, on avait cru généralement que les enfants devaient être soumis, obéissants, respectueux, disposés à travailler et désireux de s'instruire, du moins, c'étaient ceux qui réussissaient ; que le concours des parents, leurs efforts se joignant à ceux de l'instituteur étaient presque une nécessité pour arriver à de bons résultats ; erreur, double erreur, très dangereuse que tout cela, selon M. de Guimps ; l'idéal, au contraire, c'est que les enfants résistent, s'insurgent, refusent d'obéir, imposent leur volonté au maître, et que les parents pèsent faiblement sur eux.

Gassendi et Descartes, la chair et l'esprit, se trouvent, par le fait même réconciliés ; un beau, grand garçon, indiscipliné, volontaire, turbulent et ignorant sera le type parfait et achevé du bon écolier. Quelle dérision ! quelle chute !

Restent les parents. La plupart ne demandent pas mieux que l'on ne réclame rien d'eux, que l'on instruisse leurs enfants sans les faire travailler, sans leur causer aucun chagrin, sans leur imposer aucune contrainte, et que tous arrivent à réussir en plein, comme ils l'entendent. Naturellement, pour eux, si cet heureux résultat n'est pas atteint, s'il y a des jeunes gens mal intentionnés, incapables de tout effort sérieux et profitable, sans remonter plus haut, sans se demander si eux n'ont pas aussi des devoirs à remplir envers leurs parents, ils diront tous, de par l'autorité de M. de Guimps : toute la faute en est à l'instituteur, qui n'a pas su comprendre nos enfants, les instruire, les moraliser, les mettre sur la voie qui conduit au bien. Toujours l'instituteur et rien que l'instituteur. Malheureux, quel crime as-tu donc commis pour que l'on te charge ainsi des péchés de tout le monde ?

Ah ! certes, les principes sur lesquels devrait reposer la société, et en particulier le principe d'autorité, je parle de celui qui procède de la raison, du droit, de la vérité et de la justice, ne sont déjà que trop méconnus, que trop délaissés, sans qu'il soit nécessaire d'apporter encore un appoint formidable à ce travail de démolition. Regardons autour de nous, et voyons ce qui s'y passe. Des principes, mais on n'en reconnaît plus dans le monde ! Un seul reste debout, pourrait-on croire, celui de l'argent et de son influence toute puissante, et, à l'école, l'on veut introduire celui de l'utilité immédiate et tangible. Aussi étonnez-vous,

philosophes, de tendances regrettables dont vous êtes les témoins et que vous avez fait naître. (A suivre).

L'Ecole primaire et les régents.

(Suite).

LES COMMISSIONS D'ÉCOLE

Quelle est généralement la composition de la Commission ? Le plus souvent elle a pour président le pasteur avec quelques adjoints, choisis parmi les plus fortes têtes du village.

Je pose en principe que le régent devrait en faire partie *de droit*, comme cela a lieu de fait dans quelques rares communes. Et cela serait d'autant plus nécessaire que trop souvent les Commissions sont d'une négligence inconcevable et qu'on ne peut assez fortement blâmer. Tout au moins le régent devrait-il assister aux séances avec voix consultative toutes les fois qu'il pourrait donner quelques éclaircissements.

Voyons maintenant ce que fait ou devrait faire toute Commission qui veut remplir son devoir.

C'est d'abord de surveiller la marche générale de l'école, et pour cela la plupart d'entre elles évitent d'entrer en classe plus de deux ou trois fois par année.

C'est ensuite d'appuyer de leur autorité celle du régent pour contribuer au maintien d'une bonne discipline et d'un travail suivi. Que font à cet égard un grand nombre d'entre elles ? N'en connaissons-nous pas qui invitent positivement le maître à se passer de leur concours ?

Faut-il s'étonner ensuite que bien des instituteurs cherchent alors dans la force brutale la sanction qui manque à leur autorité et que les Commissions *pourraient et devraient* leur fournir.

Elles doivent veiller à la bonne fréquentation des écoles, mais c'est ici qu'on peut regretter la composition de bien des Commissions. Que quelques membres aient eux-mêmes des enfants à l'école, et ils auront tout intérêt à ce qu'on ne soit pas trop sévère. Aussi est-ce très souvent ce qui arrive, on est très exigeant pour un mois ou deux, par acquit de conscience, puis on laisse aller toutes choses comme elles peuvent sans songer que cette sévérité intermittente fait plus de mal qu'une complète indifférence.

Les Commissions doivent veiller à ce que l'enseignement se donne d'une manière suffisante et que le matériel d'école soit aussi complet que possible. Que font-elles à cet égard ? Que font en particulier celles qu'on ne voit à l'école qu'au jour de l'examen ?

Enfin elles doivent procéder aux visites du printemps. Là, comme ailleurs, je voudrais que toutes les Commissions se posassent sérieusement cette question : « Faisons-nous notre devoir ? »

On pousse par exemple l'arbitraire jusqu'à marquer un zéro à tout élève qui ne répond pas immédiatement aux questions qu'on lui pose.

L'examen est une loterie où l'on joue *tout ou rien*. D'autres fois on pose des questions qu'on serait soi-même embarrassé de résoudre, ou bien on les pose d'une façon si peu claire que les plus malins ne s'en tirent pas. Combien de commissions n'y a-t-il pas qui se contentent même de faire une partie de l'examen, laissant à l'instituteur le soin de remplir le reste du tableau ?

Il est vrai que c'est demander beaucoup de vouloir faire l'examen entier d'une école un peu nombreuse en un seul jour, avec les capacités que possèdent bien des examinateurs, mais, si l'on ne peut faire en un jour, pourquoi n'en met-on pas deux ? Sans doute il n'en vaut pas la peine.

« Voici encore un fait qui s'est passé dernièrement. Un président de Commission voyant que l'heure s'avance a adopté le système suivant : il adressait ses questions à une table entière, c'est-à-dire à sept ou huit élèves à la fois. Que les réponses fussent claires ou qu'elles devinssent un baragouin incompréhensible, peu importe. — « Toi, tu as répondu chaque fois ; toi, je crois que tu n'as rien dit. » Voilà comment la chose se passait.

Qu'on juge par là de la sincérité du rapport de cette Commission et de l'importance qu'elle attachait à l'examen. Qu'on se figure aussi les idées de l'instituteur à cette vue. Travailler tout un hiver pour arriver à de pareils résultats ! Je puis bien affirmer qu'on ne lui jouera pas deux fois ce tour-là. »

Ah ! que M. Troillet a bien fait, puisqu'il en avait l'occasion, de se plaindre des examens et des examinateurs. Que n'a-t-il eu le temps et peut-être le courage d'étendre davantage et d'approfondir ce sujet, et de faire le procès de ces trop nombreuses Commissions pour qui l'examen n'est que l'occasion de faire un bon repas aux frais de la commune !

Oui, je ne crains pas de l'affirmer, l'institution des Commissions d'école, bonne en principe, ne produit pas les fruits qu'on serait en droit d'en attendre. Il serait temps de la remettre en question.

J'ai réservé pour ce chapitre les examens dits de repourvue, parce qu'ils rentrent dans la compétence des Commissions. Je commencerai par demander à qui de droit où est la raison de ces examens. Les instituteurs qui s'y présentent sont munis d'un brevet de capacité. Donc ils sont capables d'enseigner. Pourquoi leur fait-on donc subir un nouvel examen ? Ou bien si peut-être on a des doutes sur les capacités des experts nommés par le Département, qu'on veuille faire constater leur compétence par de braves paysans, excellents agriculteurs ou vignerons peut-être, mais aussi connaisseurs en fait d'enseignement qu'un corbeau en musique ?

Est-il jamais venu à l'idée de faire subir un examen aux pasteurs avant leur entrée en fonctions ? ¹ L'idée seule du brevet de capacité doit écarter celle des examens dits de repourvue. Du reste il n'y a qu'à

¹ L'auteur se trompe ici, Quand plusieurs pasteurs sollicitent une cure, ne leur fait-on pas faire un sermon d'épreuve ? Nous sommes au reste de l'avis de l'auteur sur le luxe des examens.

assister à quelques-uns de ces examens pour se convaincre de leur parfaite inutilité. J'avance sans hésiter que huit fois sur dix le choix est fait d'avance, basé sur les renseignements de toute nature que se procurent les autorités communales ou sur quelque préférence plus ou moins justifiée. Il est clair que ces autorités ont le droit, je dirai plus, elles ont le devoir de prendre des informations et de ne pas faire un choix aveugle. Plus complètes sont ces informations et mieux cela vaut. Je suis donc loin de les blâmer. Mais cela ne me donne-t-il pas une fois de plus le droit de réclamer l'abolition des examens ? Alors on verrait moins de ces actes et l'on entendrait moins de ces paroles hypocrites qui font souvent rougir les personnes désintéressées.

(A suivre.)

CORRESPONDANCE

Féchy, près Aubonne, 24 mars 1879.

Bien des fois, déjà, j'ai eu l'intention de vous demander une place dans les colonnes de l'*Educateur* pour attirer l'attention de nos commissions d'école sur quelques points de l'administration de nos écoles primaires. Mais j'attendais que d'autres collègues le fissent mieux que je ne puis le faire. Aujourd'hui, que je vois que nos examens du printemps approchent et qu'aucun de nos collègues n'a signalé les coutumes mauvaises qui existent dans l'administration de nos écoles primaires, je me permets de vous adresser mes observations.

Nos commissions d'écoles ont la coutume de libérer de la fréquentation des classes d'été, sauf deux par semaine, tous les écoliers qui ont atteint l'âge de 12 ans, sans égard à leur degré d'avancement. Malgré les invitations réitérées de notre Département à ne plus en agir ainsi, un grand nombre de commissions de nos villages conservent cet usage. Les écoliers retardés, libérés de la fréquentation des écoles d'été, restent toujours en arrière et fournissent évidemment une forte part au nombre des jeunes citoyens déclarés *illettrés* par les commissions d'examen de nos recrues. Si on prenait la peine de rechercher l'origine de ces jeunes gens illettrés, on trouverait certainement que ce sont ces enfants retardés. Ce sont ordinairement des enfants placés par les parents ou les communes, comme petits domestiques, auxquels les maîtres n'accordent pas toujours le temps de préparer leurs tâches et qui souvent aussi manquent du matériel nécessaire aux travaux de l'école. Il y a, je crois, un remède bien simple à cela.

Les commissions d'école ne devraient libérer de la fréquentation des écoles d'été que ceux de ces écoliers qui auraient obtenu un certain nombre de bons points aux examens du printemps. Ainsi, les écoliers âgés de 12 ans qui resteraient au-dessous de ce chiffre seraient tenus de fréquenter au moins toutes les classes du matin. Ces écoliers pourraient, pendant la saison d'été, rattraper leurs camarades libérés. Sans doute que cela gênerait un peu les parents et les maîtres ; mais on s'habitue-

rait insensiblement à la chose et bientôt on verrait diminuer le nombre de ces enfants retardés et le niveau de notre instruction primaire ne tarderait pas à s'élever.

Sans doute, on crierait contre les commissions d'école ; mais on s'apaiserait bientôt en voyant les heureux fruits obtenus par cette décision. Il ne manque donc qu'un peu de courage à nos commissions scolaires.

Je veux encore, pendant que j'en ai l'occasion, signaler le fait que les examens de nos écoles primaires sont faits en trop peu de temps ; il est impossible d'examiner comme il faut toutes les branches de notre programme en un seul jour. Il faudrait faire des examens partiels à quelques jours d'intervalle. Cette année, notre commission d'école paraît avoir compris qu'il faut mettre un peu plus de temps à ces examens du printemps ; car elle a déjà fait l'examen de trois branches ; dans une semaine, elle procédera encore à l'examen de quelques autres branches, et elle terminera par les objets pour lesquels le Département envoie les sujets : je suis assuré que le résultat de ces examens sera meilleur que sous l'ancienne méthode.

Encore une petite remarque se rapportant aux examens du printemps :

Il existe encore une ancienne coutume qui consiste à inscrire sur le tableau des examens certaines observations relatives au régent.

Le rapport de l'examen est envoyé à M. l'inspecteur, qui en fait le dépouillement pour en donner le résultat au Département.

Il arrive souvent que ces observations ne reviennent au régent qu'environ huit ou dix mois après l'examen. Je crois qu'il vaudrait mieux que ces observations fussent faites directement et immédiatement au régent qui pourrait y faire droit tout de suite s'il y avait lieu. D'ailleurs, par cette manière de procéder, le régent est condamné sans être entendu...

Th. H.

POÉSIE

La poésie qui suit est extraite d'un nouveau livre de lecture destiné au degré inférieur et qui paraîtra incessamment à Lausanne, sous le titre : « Les premiers pas. »

LA CLOCHE DE L'ÉCOLE.

Elle appelle chaque matin
De sa voix au timbre argentin
Les écoliers dociles.
Les plaisirs sont plus faciles,
Mais le travail est une loi ;
Allons, mon enfant, hâte-toi.
Ne vois tu pas que tes parents
Ont pour toi des soucis bien grands,
Et, sans craindre la peine,

Reprennent cette chaîne,
Que chaque jour porte avec soi ;
Allons, mon enfant, hâte-toi.

Mon enfant, songe à l'avenir,
Ton jeune âge est près de finir,
Comme une fleur qui passe
Et dont l'éclat s'efface.
Ainsi fais du temps bon emploi.
Allons, mon enfant, hâte-toi.

L'étude est un devoir sacré,
Par elle un homme est préparé
Aux luttes de la vie ;
Mais l'ignorant envie
Le savoir, jadis son effroi ;
Allons, mon enfant, hâte-toi.

Notre Père, du haut des cieux,
Bénit l'enfant laborieux,
Lui, l'ouvrier suprême ;
Il le protège et l'aime,
Il lui donne espérance et foi.
Allons, mon enfant, hâte toi.

Ainsi parle chaque matin.
La cloche et son timbre argentin,
Enfant, prête l'oreille,
A la voix qui t'éveille,
Et qui te répète avec moi :
Allons, mon enfant, hâte-toi.

J. B.

PARTIE PRATIQUE

SUJETS D'EXAMENS DU PRINTEMPS 1879,

*donné par le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud,
pour les écoles primaires.*

(Degré intermédiaire.)

DICTÉES.

N. B. — *Les dictées sont plus faciles que celles des années précédentes. Le Département désirait que les exigences des examens de français portassent essentiellement sur la composition et sur la lecture avec compte-rendu.*

Pour apprécier les dictées qui suivent, il est important de tenir compte de la note qui précède.

I. — L'écureuil ne se retire dans son nid que lorsque le temps est mauvais ou la chaleur du jour trop accablante. Il est toujours occupé ; il s'élance

d'un arbre sur un autre, en faisant des bonds de plus de dix pieds. Si le danger l'y contraint, il peut se laisser tomber sur le sol, d'une hauteur de soixante pieds, sans se faire de mal. L'écureuil se construit de nombreux nids arrondis, à l'aide de branches sèches, de feuilles et de mousse.

II. — Les écureuils mangent des noix, des bourgeons et des noyaux. Ils ouvrent en quelques instants les noyaux les plus durs. Ils font pour l'hiver de grandes provisions de noisettes, mais ils les cachent si bien qu'il leur est souvent impossible de les retrouver. En captivité, s'ils n'ont rien à ronger, leurs dents se croisent et s'allongent de plus d'un pouce, de sorte qu'ils ne peuvent plus manger.

SUJETS DE COMPOSITION.

1. *Les troupeaux au pâturage.*
2. *Le blé, sa culture, son utilité.*
3. *Le pain, sa fabrication.*

(Degré supérieur.)

DICTÉES.

I. — Entre les nombreuses ramifications des Alpes, le peuple suisse déploie son incessante activité; il possède de florissantes cités, de grands et riches villages, où les arts et l'agriculture prospèrent sous la protection de la liberté civile. La base des montagnes, les vallées moyennes et supérieures sont couvertes de hameaux et de fermes; la population s'avance en conquérante avec ses troupeaux, jusque sur les hauteurs et dans les gorges profondes des Alpes; armée d'un nouveau genre au service de la civilisation, *elle se répand en été sous la gigantesque chaîne, partout où un pauvre petit pâturage lui offre une place pour ses chalets, un abri pour ses animaux.*

II. — Des milliers d'habitants peuplent le fond de la mer; les uns, couverts d'écailles légères, traversent avec rapidité les différents pays de ce vaste empire; d'autres, chargés d'une épaisse coquille, se traînent pesamment et marquent avec lenteur leur route sur le sable; *d'autres, à qui la nature a donné des nageoires en forme d'ailes, s'en servent pour s'élever et se soutenir dans les airs; d'autres, enfin, à qui tout mouvement a été refusé, croissent et vivent attachés aux rochers: tous trouvent dans cet élément leur pâture.* Le fond de la mer produit abondamment des plantes, des mousses et des végétations diverses, que les explorateurs de ces régions ignorées s'étonnent d'y rencontrer.

III. Ce qu'on ne saurait trop répéter, c'est qu'après une bonne action on éprouve un sentiment de bonheur, de satisfaction intérieure au-dessus de toute idée; on se couche tranquille, on dort d'un sommeil paisible, tous les songes sont agréables. On pense en se réveillant à ceux des malheureux qu'on a soulagés, et alors on se sent rajeunir, on jouit d'une nouvelle vigueur, image ou symbole de ce qui nous arrivera plus tard quand nous aurons quitté cette vie terrestre: *le souvenir du bien que nous aurons fait adoucira notre séparation de ce monde passager, et nous nous serons ainsi préparés pour la vie éternelle, où chacun doit*

désirer se rendre avec la pensée qu'il laisse après lui une trace bienfaisante sur la terre.

Les élèves devront donner par écrit sur la feuille de dictée, la signification de cinq à huit mots, au choix des examinateurs.

Ils feront par écrit l'analyse grammaticale des mots en italique.

SUJETS DE COMPOSITION.

1. *La campagne après l'orage.*
2. *Les peines et les joies de l'agriculteur.*
3. *Le départ des vaches pour la montagne.*
4. *Le cheval et le bœuf* (parallèle).

N. B. — L'on devait donner 2 sujets, l'un aux élèves de numéros pairs, l'autre aux élèves de numéros impairs.

L'échelle d'appréciation pour les dictées était la suivante : 0 et 1 faute pour 10, 2 et 3 pour 9, 4 et 5 pour 8, 6 et 7 pour 7, 8 et 9 pour 6, 10 et 11 pour 5, 12 et 13 pour 4, 14 et 15 pour 3, 16 et 17 pour 2, 18 et 19 pour 1, 20 et en sus pour 0.

Le Département avait accompagné ces sujets des observations que voici :

1. L'examen de lecture devra être suivi d'un compte-rendu oral fait par l'élève ; celui-ci n'obtiendra de note maximum que si, tout en satisfaisant aux autres conditions d'une bonne lecture, il montre qu'il a bien saisi le sens du texte.

2. Le Département désire que les examens de composition et d'orthographe soient faits dans toutes les écoles les 31 mars, 1 et 2 avril, soit avec l'examen général, s'il a lieu l'un de ces jours là, soit sous forme d'examens partiels et en présence de délégués de la commission des écoles, dans le cas contraire.

3. Comme il convient de procéder d'après un mode uniforme, il est préférable que l'un de MM. les membres de la commission d'école fasse la dictée, dans quelques localités où le régent a été jusqu'ici chargé de ce soin.

4. Les feuilles de dictées devront être enlevées dès que les élèves auront eu le temps de réflexion nécessaire. Ce sont les originaux et non des copies qui devront être expédiés à MM. les Inspecteurs.

5. Il sera accordé 2 heures pour la composition, de manière à laisser aux élèves le temps d'en faire séance tenante une copie soignée.

ARITHMÉTIQUE.

(Cours élémentaire.)

Le *Manuel général* (Paris, Hachette) publie depuis quelques mois un cours élémentaire d'arithmétique très bien fait. Comme ce cours est tout autrement conçu que celui de *Grube* que nous avons résumé l'année passée, nous nous proposons d'en donner quelques extraits et nous engageons surtout nos jeunes collègues à l'étudier au complet. Nous serions aussi curieux de connaître l'opinion de nos collègues plus expérimentés s'il vaut mieux de consacrer une année et demie ou même da-

vantage aux nombres au-dessous de cent, comme le fait M. Grube, ou d'aborder déjà au bout de quatre semaines les nombres au-dessus de cent comme le fait M. G. B., l'auteur du Cours dont nous allons donner quelques extraits.

Premier mois :

Programme : Numération parlée. — Enumération de nombres jusqu'à cent.

I. Allons, Charles veut absolument compter. — Un, deux, trois, quatre, cinq, six.... Bon! le voilà parti! Arrêtez-vous, mon ami, et, dites-moi, que comptez-vous là? — Un, deux, trois, quatre.... — Vous comptez de nouveau et vous ne me répondez pas. Encore une fois, que comptez-vous là? Le voilà embarrassé; c'est qu'en effet il ne compte rien, il récite simplement des mots, et, moi, je veux qu'on compte quelque chose. Je vais vous aider.... Regardez ce banc que j'ai laissé vide à dessein, ce qui vous étonnait beaucoup tous.... Appelons un de vos camarades et faisons-le asseoir tout seul à ce banc; voilà Georges assis. Combien y a-t-il d'enfants sur le banc maintenant? — Il y en a un. — Appelons-en un autre qui prendra place à côté de Georges, Paul. Combien cela en fait-il? — Deux. — Montrez Georges et dites : un. — Montrez Paul et dites : deux. — Répétez tous : un, deux. — Mais dites-moi, Jules, quand j'ai montré Paul, vous avez dit : « deux », est-ce Paul qui s'appelle deux? — Non, c'est Georges et Paul ensemble. — Si je fais retirer Georges, il reste Paul.... Georges tout seul, c'est un. Paul tout seul, c'est aussi un. Georges et Paul, c'est?... — Deux c'est donc un et encore un. — Adolphe, levez un doigt, le pouce de la main droite et comptez un. — Montrez tous le pouce de la main droite. — Adolphe, ouvrez un autre doigt en même temps que le pouce et comptez : deux. — Faites tous de même et comptez. — Regardez, combien ai-je de doigts ouverts? — Voilà donc deux doigts ouverts, c'est-à-dire un doigt et un doigt. — Voilà deux crayons, c'est-à-dire... — Combien l'homme a-t-il de mains? — Combien avons-nous d'yeux? — Adolphe, où est l'œil droit? etc.

Mais Georges et Paul s'ennuient à leur table; comme Adolphe a bien écouté, il va s'asseoir auprès d'eux. — Si nous comptons, nous dirons, en montrant Georges : « un », en montrant Georges et Paul : « deux », en montrant Georges, Paul et Adolphe : « trois ». — Trois c'est donc un, un et encore un. — Etienne, montrez un doigt, montrez deux doigts, montrez trois doigts. — Edouard, prenez la baguette, montrez sur le tableau une lettre, montrez deux lettres. — Il s'est trompé; qui me dira pourquoi? — Charles demande à venir au tableau. — Edmond avait montré *a* quand je lui ai demandé une lettre, et lorsque je lui en ai demandé deux, il a montré *o* tout seul. Charles, lui, promène sa baguette sous *a* et *o* et m'en montre ainsi?... — Pour en montrer trois, etc. François, donnez des crayons à Georges, à Paul et à Adolphe, un à chacun. Combien vous en faut-il? — Pourquoi? — Si je vous dis de marcher deux à deux, trois à trois, combien vous faudra-t-il de camarades pour marcher avec vous? — Jules, venez vous placer à côté d'Adolphe, etc. (Jusqu'à cinq.) — Ernest, venez au tableau noir, faites une barre comme celle-ci /. Faites-en une autre à côté //, il y en a, etc.

(Jusqu'à cinq). — Effacez-en une; il en reste? — Effacez-en une autre, il en reste? etc.

ALGÈBRE. — PROBLÈMES

On a deux lingots de même poids et de titres différents. Si on fond le premier lingot avec un quart du 2^e, on obtient un alliage au titre de 0,936; si on fond le 1^{er} lingot avec la moitié du 2^e, on obtient un alliage au titre de 0,920. Quel est le titre de chaque lingot?

(Nancy, 1876. Brevet complet.)

Deux frères ont ensemble 63 ans. Si l'on forme une fraction en prenant l'âge de l'un comme numérateur et celle de l'autre comme dénominateur, puis une seconde fraction en prenant l'âge du second frère comme numérateur et celui du premier comme dénominateur, la somme de ces deux fractions = 2,05. Quel est l'âge de chacun?

COMPTE

Solution du problème 3, page 79.

L'actif de la succession se monte à fr 19 818 et le passif à fr. 1516,60. La fortune nette à partager est donc de fr. 18 302,40. La part de chaque héritier = fr. 4575,60.

François reçoit en espèces, pour solde	fr. 343,20
Justin » » »	» 319,80
Auguste » » »	» 583,35
Marie » » »	» 662,85

Reçu une bonne solution de M. A. Gothuey, Charmey.

Degré supérieur.

Solution du problème 23, page 63.

Soit x^m la distance à laquelle on doit placer l'écran de la lampe, la distance de l'écran à la bougie sera alors de $4^m,15 - x$; mais l'intensité de la lampe étant 6 à l'unité de distance, son intensité à la distance x sera, d'après la loi connue, $\frac{6}{x^2}$, et celle de la bougie à la distance

$$4,15 - x \text{ sera } \frac{1}{(4,15 - x)^2}$$

Ces intensités doivent être égales : $\frac{6}{x^2} = \frac{1}{(4,15 - x)^2}$,

$$\text{d'où } \frac{4,15 - x}{x} = \pm \sqrt[4]{\frac{1}{6}} = \pm 0,408.$$

On en déduit $x' = 2^m,95$ et $x'' = 7^m,01$.

La valeur x' donne le point situé entre les deux lumières; la valeur x'' donne celui qui est situé au-delà de la bougie, et toujours sur la droite qui joint les deux lumières.

(M. Ch.-François Franck.)

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26.